



Catégorie	Cotisation
Cantons <i>Cléf de répartition selon la recommandation de la CDAC Nr. 100)</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cantons comptants plus de 500'000 habitant-e-s : CHF 10'000.-/ année ■ Cantons comptants plus de 100'000 habitant-e-s : CHF 5'000.- / année ■ Cantons comptant moins de 100'000 habitant-e-s : CHF 1'000.-/ année
Villes	<ul style="list-style-type: none"> ■ Villes comptant plus de 70'000 habitant-e-s : CHF 1'000.-/ année ■ Villes comptant 30'000-70'000 habitant-e-s : CHF 500.- / année ■ Villes comptant moins de 30'000 habitant-e-s : CHF 300.-/ année
Hautes écoles spécialisées et universités	CHF 1.- par étudiant-e, au minimum CHF 1000.-
Organisations professionnelles et faitières (Les contributions structurelles comprennent les contributions de promotion et de soutien ainsi que les cotisations des membres, ne sont pas incluses les cotributions de projet)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Contributions structurelles plus de 250'000.-/année : CHF 1'000.-/ année ■ Contributions structurelles 80'000.- à 250'000.-/ année : CHF 500.-/ année ■ Contributions structurelles moins de 80'000.-/ année : CHF 300.-/ année
Petites et moyennes institutions et organisations culturelles	CHF 300.-
Membres individuels	CHF 150.-